

MINISTERE DES MINES

Lo Ministro

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, spécialement ses articles 10 et 62 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 125 à 130 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/004 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/005 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 16/099 du 26 novembre 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 16/100 du 19 décembre 2016 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, d'un Ministre Délégué près le Premier Ministre et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande n° **KIN/20161212/142700** de Permis de Recherches n° **13351** introduite en date du 12 décembre 2016 par la société **GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL** et les pièces requises y jointes ;



Considérant que

Le Permis de Recherches sollicité empiète totalement sur la superficie couverte par le PR 4074.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à la société **GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL**, ayant son siège social sis **avenue colonel Ebeya n° 1454**, **Galerie Pacha**, **Kinshasa**, **Gombe**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La société **GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

: 2

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

Fait à Kinshasa, le 2. 1 MADS 2017

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS:

Cabinet du Président de la République
Cabinet du Ministre des Mines
Secrétariat Général des Mines
Cadastre Minier
CTCPM
SAESSCAM
Direction des Mines
Direction de Géologie
Direction des Investigations
Direction chargée de la Protec, de l'Environ.

Direction charges de la Protect de l'Environ.
 Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort

GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL

đ.